

Compte rendu de la séance du conseil municipal du Vendredi 22 Février 2019.

Présents : 22

Absents : 7

1 procuration de Mr GACHET à Mr GENON.

Le compte rendu de la réunion du CM du 10 Janvier 2019 est approuvé.

Mme PEPIN Adeline assure le secrétariat de séance.

Il est 19 h , la séance est ouverte.

Informations du maire concernant l'évolution de la mise en place de la commune nouvelle.

Il souhaite une meilleure implication des représentants des commissions dans les travaux engagés .

Il demande aux commissions municipales d'engager des réflexions dans les domaines attribués à chacune pour faire le moment voulu des propositions au CM.

Ordre du jour :

- Compétences écoles : le CM décide de conserver la situation actuelle et de maintenir la compétence « école » dans chaque commune déléguée.
- Caisse des écoles : Création d'un budget annexe « caisse des écoles » pour les dépenses de fonctionnement.

Mise en place d'une Comité « école » qui aura en charge de voter le budget..Composition de ce comité : 3 élus : Mr RICO – Mme BAZIN – Mme SCHULZ

L'Inspecteur de l'éducation de l'école primaire

3 représentants des enseignants (3 directrices)

2 représentants des « Sou des écoles ».

- RIFSEEP : Le CG 73 ayant donné son accord , le CM accepte la mise en place et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- Règlement intérieur des services : afin d'organiser la vie et l'exécution du travail dans la collectivité , la maire propose de mettre en place un règlement intérieur des services. Il informe le conseil que ce règlement ne peut être mis en œuvre qu'après avoir été soumis à l'avis préalable du Comité Technique.

Le CM accepte cette proposition et charge le maire de demander l'avis du comité technique du CG 73.

Commission communale des impôts directs : Suite à la création de la commune nouvelle , il nous faut mettre en place la CCID en lieu et place de celles qui existaient pour les 2 communes.

Le maire propose au CM la liste des personnes qui constituent ce comité. Le CM accepte cette proposition.

CCAS : désignation des membres : 4 élus : Mr RICO président – Mme BAZIN

Mme SCHULZ – Mme BROUZE

+ 4 représentants d'associations locales : Insertion – UDAF – personnes âgées – personnes handicapées.

Indemnités de conseil comptable du trésor : après discussion et avoir constaté une amélioration dans les relation avec le Trésor public , le CM accepte (16 pour – 5 contre et 1 abstention) de verser l'indemnité de conseil d'un montant de 548,79 €.

Modification délégué communal à la Com.Com : Le maire propose la candidature de Lionel MELLAN en lieu et place de Mme Lydia BROUZE.

Le CM accepte cette proposition.

Informations diverses :

- Adhésion au service de prévention des risques professionnels : cette proposition ayant été adoptée par les 2 communes historiques , le CM accepte l'adhésion à ce service pour la commune nouvelle.
- Modification des statuts du SDES : suite à diverses modifications (nombres de communes adhérentes – changement d'adresse) il y a lieu de modifier les statuts du SDES. Le CM accepte cette modification.
- Convention « fourrière » : 2 conventions existent aujourd'hui (1 pour RANDENS avec SPA Chambéry et 1 pour AIGUEBELLE SPA St.Jean Mne)

Il convient d'harmoniser ce service. Le maire est chargé de comparer les prestations avant une décision qui sera prise au prochain conseil municipal.

- Demande de subvention : l'association « décapadiot » souhaite organiser un « festival de musique » et nous sollicite pour une aide financière. Cette proposition est accueillie favorablement. Le maire demande à chaque conseiller (e) d'évaluer cette proposition. Une décision sera prise à la prochaine réunion pour définir le montant.
- Modification d'un bail de location appartement à RANDENS : le CM accepte cette proposition.

- Convention mise en place containers semi-enterrés sur le territoire de RANDENS : le Conseil Général nous demande de mettre en place une convention pour l'implantation des containers situés en bordure de la RD 72. Le CM accepte cette proposition et charge le Maire de signer cette convention.
- Modification contrat de bail à ferme sur AIGUEBELLE : Mr GENON informe le conseil qu'il s'agit d'un bail concernant Mr BARBIER Serge (parcelle A 923 pour une contenance de 1 ha 82 ca)Mr BARBIER accepte de céder cette parcelle pour un particulier qui souhaite s'installer. Le CM accepte cette proposition.

Approche du budget 2019 : Mr Denis RICHARD présente au CM une prospective sur le budget 2019. Approche des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Présentation de la dette des 2 communes et des perspectives pour la commune nouvelle.

Simulation des baisses des dotations pour chaque commune et du prélèvement du FPIC.

Situation de la trésorerie des 2 collectivités.

Approche de la fiscalité pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 20 H 20.

Le maire ,



Le Maire, 
José RICO-PÉREZ

la secrétaire de séance,

